

Cas n°95

Présentation de la situation:

Femme de 60 ans atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis quelques années, vivant à domicile avec son époux, en milieu urbain

Chronologie de l'évaluation



- Madame a arrêté de travailler en 2003 du fait de sa maladie: perçoit une ACTP à 40%, fréquente un accueil de jour 1f/semaine. Son époux s'occupe d'elle le reste du temps.
- Demande de révision de l'ACTP à la MDPH car aggravation de la situation et difficultés financières rencontrées par le couple.
- La MDPH présente le choix au couple entre deux prestations L'ACTP ou la PCH (pas l'APA)

L'évaluation



- **Intervention de l'équipe MDPH seule:** le dossier comprenant le certificat médical du médecin traitant a été vu en cellule de tri par un médecin et un travailleur social .
- L'évaluation est réalisée au domicile de la personne par une ergothérapeute en présence du conjoint, du fils et de la belle-fille: des mises en situation sont réalisées et des conseils sur le logement sont données concernant le renforcement de l'éclairage dans le couloir, la suppression des tapis.
- L'outil utilisé a été le GEVA: volets 6,7 et 8
- **Difficultés identifiées :** le caractère cyclique de la pathologie de la personne.
- dans ce cas précis, l'évaluateur considère que la présence de tierces personnes a eut un impact positif sur la qualité de l'évaluation car elle a permis de recueillir des informations sur l'autonomie de la personne que l'ergothérapeute n'aurait pas pu obtenir directement compte tenu du type de handicap.

Préconisations

- ACTP réévaluée pour 5 ans (80% contre 40%)
- ou PCH pour 10 ans comprenant une aide humaine en aidant familial simple + des charges spécifiques pour 1 journée de prise en charge en accueil de jour en maison de retraite spécialisée. Cette fréquence n'a pu être augmentée par manque de places en accueil de jour. Le mari aurait souhaité une autre journée d'accueil le mercredi afin de pouvoir retourner à son club de belotte. Il refuse pour l'instant l'intervention de personnel extérieur car il ne veut pas perturber davantage son épouse.
- Une carte de stationnement a également été attribuée à titre définitif, ainsi qu'une carte d'invalidité bien qu'elles ne figuraient pas dans la demande d'origine .

Analyse de la situation d'évaluation



- Intérêt de la visite de l'ergothérapeute : mises en situation, exploration des besoins de compensation
- L'organisation de l'évaluation, pluridisciplinaire, n'associe que des personnels de la MDPH. Absence de contact avec l'équipe APA.
- Le médecin traitant est associé via le certificat médical uniquement.